

CHAMBRE CRIMINELLE Aide-mémoire

Mis à jour le 27-05-2026

Abitibi-
Témiscamingue
Eeyou Istchee
Nunavik



JOURNÉES DE VOLUME - SUD

Nombre maximal de dossiers

Matin

80 *

Après-midi

60

Règlements

1h00 max par dossier contesté ou non
dans la mesure où l'état du rôle le permet.
La durée du règlement devra être annoncée préalablement afin
d'évaluer la pertinence de fixer sur une journée spécifiquement
dédiée aux règlements

* Au-delà de ce chiffre, seuls les nouveaux dossiers d'un accusé apparaissant déjà au rôle peuvent être ajoutés sans impact sur le nombre de dossiers.

JOURNÉES DE VOLUME - NORD

	Nombre de dossiers	Heures d'audience*
Lundi	80	De 10h00 à environ 18h00
Mardi	100	Environ 18h00
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi	50	Environ 15h00

* Le tout étant tributaire des conditions météorologiques et des normes devant être respectées par les compagnies aériennes. Tient également compte de l'entente sur la conciliation travail-famille

JOURNÉES DE PROCÈS - SUD

Nombre d'heures

Cote 1 et 2

Max 10h00

Côte 3

Sont ajoutés pour compléter les journées en s'assurant de ne pas excéder 15h00 de procès par jour

JOURNÉES DE PROCÈS - NORD

Heures de fin de la cour*

**Lundi, Mardi
Mercredi et jeudi**

Environ 18h00

Vendredi

Variable selon la communauté

*Sauf dans les communautés où l'heure de la cour est tributaire des horaires des vols

Malgré les demandes des avocats, aucune audition de quelque nature que ce soit ne pourra être continuée durant un terme de volume ou de procès présidé par un autre juge, sauf avec le consentement préalable de ce juge

JOURNÉES DE PROCÈS – Eeyou Istchee

Nombres d'heures maximales de procès

Lundi

3h00

Mardi, mercredi et jeudi

20h00

Vendredi

5h00

Malgré ces heures maximales, il demeure possible d'ajouter, par la suite des dossiers prioritaires, à la discrétion du Tribunal.

JOURNÉES DE PROCÈS – Nunavik

Nombres d'heures maximales de procès

Lundi

Salluit: 3h00

Toutes les autres communautés: 4h00

Mardi, mercredi et jeudi Sans déplacement

25h00

Mardi, mercredi et jeudi Avec déplacement (Ungava)

20h00

Vendredi

3h00

Dossiers de 2 jours et plus

Inscrit au cartable de fixation à raison de
6h00 par jour.

Un seul dossier de longue durée par jour

Malgré ces heures maximales, il demeure possible d'ajouter, par la suite des dossiers prioritaires, à la discrétion du Tribunal.

JOURNÉES DE RÈGLEMENTS - SUD

Durée totale de la journée

Min. 5h30 / Max: 6h00

Durée par dossier (par accusé)

Min : 30 min / aucune durée maximale

Nature des dossiers

Sentence contestée et suggestion commune

Présence virtuelle

Autorisée - connecté à 9h30 à moins de consigne
différente du juge

JOURNÉES DE RÈGLEMENTS - NORD

Durée totale de la journée

Max: 8h00

Durée par dossier (par accusé)

Min : 30 min / Max: 2h00

Nature des dossiers

Sentence contestée et suggestion commune

Modalités de fixation des dossiers

Géré par le greffe qui s'assure du respect de la durée maximale

Documents à transmettre et délai

L'ensemble des documents nécessaires et disponibles (rapports, résumé des faits, dénonciation, etc.) au plus tard 24 heures avant la journée de cour au juge et à son adjointe par les avocats

GESTION RÉGULIÈRE

OBJET

- Évaluer la durée de l'audition de l'enquête préliminaire, des requêtes 551.1 et du procès
- Déterminer la pertinence de nommer un juge 551.1
- Cibler tout enjeu particulier
- Inviter à considérer toute méthode alternative
- Présence de l'accusé non requise sauf demande exprès du juge

JUGE

Hon. Sarah Plamondon & Haroutioun Haladjian

CIRCUITS

Tous

DOSSIERS

- Audition annoncée pour 2 jours et plus OU
- Déféré par un juge OU
- À la demande des avocats

FORMULAIRE

[Formulaire des gestions de causes longues et documents mentionnés sur celui-ci](#)

COURRIEL

gdclld.atein@judex.qc.ca

FIXATION

- Date fixée par le juge en salle. Liste des plages horaires disponibles accessibles par le greffier.
- En communiquant avec les juges de gestion via l'adresse courriel ci-dessus et en faisant une mise au rôle

GESTION PRÉPARATOIRE - NORD

OBJET

- Anticiper les difficultés de nature logistique
- Déterminer les dossiers prioritaires
- Déterminer la liste des détenus dont la présence physique est requise
- Tout autre aspect pour assurer le bon déroulement du terme de cour
- Tenue à la discrétion du Tribunal

JUGE

Le juge qui présidera le terme

CIRCUITS

Nunavik et Eeyou Istchee - à la discrétion du juge

INTERVENANTS INVITÉS

- Avocats poursuite et défense
- Services correctionnels: audrey.fillion@msp.gouv.qc.ca;
patrick.potvin@msp.gouv.qc.ca; carolane.trepanier@msp.gouv.qc.ca
- Organisateurs de voyage - organisateurcouritinerante@justice.gouv.qc.ca

DISCUSSION ENCADRÉE EN PRÉSENCE

OBJET	• Projet pilote • Favoriser le règlement des dossiers de moins de 2 jours • Tenue 4 à 6 semaines avant la date du procès
JUGES	Hon. Marie-Claude Bélanger & Marie-Chantal Brassard
CIRCUITS	Rouyn-Noranda, Val-d'Or & Amos
DOSSIERS	• Voir liste des dossiers dans la description du projet pilote • Encouragée par un juge • Avec le consentement des parties
FORMULAIRE	Aucun
FIXATION	• Fixée par le juge siégeant aux journées de fixation • Dates spécifiques prévues au calendrier judiciaire, sauf Amos (sur demande)

GESTION DE TYPE CORTE

OBJET	• Régler ou réduire la durée des procès • Tenue 4 à 6 semaines avant le procès
JUGE	Assigné par la coordination
CIRCUITS	Tous
DOSSIERS	• Déférés par la coordination • Priorité accordée aux dossiers de longues durées
FORMULAIRE	Aucun
FIXATION	• Date convenue entre les parties et le juge qui présidera la séance • Date fixée lors de la journée de fixation
EMPÊCHEMENT	Tout commentaires quant à la pertinence de la tenue de la gestion de type Corte doit être soumis au juge assigné pour la présider qui verra à maintenir ou pas la séance.

FACILITATION

OBJET	• Régler ou réduire la durée des procès • En tout temps
JUGE	Assigné par la coordination
CIRCUITS	Tous
DOSSIERS	À la demande des avocats
FORMULAIRE	Formulaire de demande conjointe de facilitation
FIXATION	• Date convenue entre les parties et le juge qui préside • Date fixée lors d'une journée de volume et/ou de fixation

COMMUNICATION AVEC LA COORDINATION

COURRIEL

- peggy.warolin@judex.qc.ca
- elisabeth.dupeyron@judex.qc.ca

CONTENU MINIMAL

- Date de la prochaine apparition au rôle
- Étape de la prochaine apparition au rôle.

NOTES FINALES

Les présentes règles ont été présentées lors d'une rencontre du comité de liaison entre la Cour du Québec et le Barreau de section de l'Abitibi-Témiscamingue, en présence des services judiciaires, le 30 juin 2026.

Elles ont fait l'objet de discussions et ont été approuvées par les représentants de organisations présentes tel que confirmé dans le procès verbal de la rencontre.